

A SAVOIR :

1- Le dépôt du dossier de bourses se fera uniquement à partir du **1^{er} septembre 2026 jusqu'au 15 octobre 2026**, afin de permettre aux familles de fournir directement l'**avis d'imposition validé au mois d'août**.

Le dossier est soit à télécharger sur notre site, soit à retirer auprès du service instructeur de notre établissement scolaire lors des chaînes d'inscription. **Merci d'utiliser uniquement le cerfa n° 11779-12**

2- **Suppression de la reconduction automatique du dossier de bourses** tout au long du cycle. **Les familles devront déposer un dossier de bourses chaque année scolaire**, selon les mêmes conditions qu'une première demande.

3- La **bourse au mérite** est un complément qui peut être attribué aux **élèves, boursiers, ayant obtenu une mention BIEN ou TRÈS BIEN au diplôme National du Brevet (DNB)**. Merci de fournir le relevé de notes obtenus au DNB.